

## **Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail**

---

### **Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)**

- 11-17954 / 108620  
Fromco SA Moudon, 1510 Moudon  
soins des fromages.  
besoin urgent  
10 H  
01.03.2011–28.02.2014 (Nouveau permis)
- 11-17982 / 101755  
Décovi SA, 2824 Vicques  
décolletage et reprise.  
besoin urgent  
26 H, 8 F  
01.05.2011–30.04.2014 (Renouvellement/modification)
- 11-17999 / 100683  
Usines Ego SA Villeneuve, 1844 Villeneuve VD  
secteurs de la fabrication plus Centre de Débitage.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
48 H  
09.05.2011–30.04.2014 (Renouvellement)

### **Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)**

- 11-18000 / 101994  
Kummer frères SA, Fabrique de machines, 2720 Tramelan  
usine 7  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
4 H  
16.05.2011–31.05.2014 (Renouvellement)

### **Permis de travail du dimanche (art. 19 LTr)**

- 11-18002 / 100656  
Usines métallurgiques de Vallorbe SA, 1337 Vallorbe  
Rondes-à-chaînes: trempe, sablage et contrôle.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
5 H, 3 F  
06.03.2011–26.06.2011 (Nouveau permis)

**Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)**

- 11-17981 / 100737  
ETA SA Manufacture Horlogère Suisse, 1950 Sion  
secteur montage Swatch  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
18 H, 60 F  
01.03.2011–28.02.2014 (Nouveau permis)

**Permis de travail en continu atypique (sans alternance)  
(art. 24 LTr, art. 39 OLT 1)**

- 11-18003 / 101243  
Cronal SA, 2305 La Chaux-de-Fonds  
Secteur laser  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
7 H  
01.05.2011–30.04.2014 (Renouvellement)

**Dérégation pour le personnel au sol du secteur de la navigation aérienne  
(art. 28 LTr)**

- 11-18008 / 108968  
ISS Aviation SA, 1215 Genève  
personnel au sol du secteur de la navigation aérienne (art. 47, al. 3, OLT 2)  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
70 H, 100 F  
01.01.2011–31.12.2013 (Renouvellement/modification)  
Dérégation basée sur l'art. 28 LTr

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

*Voies de droit*

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

1<sup>er</sup> mars 2011

Secrétariat d'Etat à l'économie:  
Direction du travail